

E 4686

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 2 septembre 2009

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 2 septembre 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits n° DEC25/2009 - Section III -
Commission - du budget général 2009 (DNO).



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 17 août 2009 (18.08)
(OR. en)**

12669/09

FIN 291

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	M. Algirdas ŠEMETA, membre de la Commission européenne
Date de réception:	11 août 2009
Destinataire:	M. Fredrik REINFELDT, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC25/2009 - Section III - Commission - du budget général 2009 (DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC 25/2009.

p.j.: DEC 25/2009



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BRUXELLES, LE 07/08/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009
SECTION III - COMMISSION TITRES 04, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 25/2009

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0402 Fonds social européen

ARTICLE - 04 02 17 Fonds social européen (FSE) - Convergence

CE	0
CP	- 5 553 850

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 43 Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

CE	- 5 553 850
CP	0

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0405 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

ARTICLE - 04 05 01 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

CE	5 553 850
CP	5 553 850

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

04 05 01 - Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

b) Données chiffrées à la date du 09/07/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.	p.m.
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	2 694 300	2 694 300
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	2 694 300	2 694 300
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	2 694 300	2 694 300
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0	0
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	5 553 850	5 553 850
7. Renforcement proposé	5 553 850	5 553 850
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A	N/A
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 09/07/2009	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Le montant demandé, de 5 553 850 EUR, contribuera aux coûts d'un ensemble coordonné de services personnalisés admissibles en faveur de 1 316 personnes licenciées chez Nokia GmbH qui ont été retenues pour bénéficier de l'assistance. Ces licenciements sont la conséquence de modifications majeures de la structure du commerce mondial ayant entraîné une perturbation économique grave qui touche l'emploi et l'économie locale dans la région de Bochum, en Allemagne.

La communication relative à la demande EGF/2009/002 DE/NOKIA a été adoptée par la Commission le 31/07/2009 [SEC(2009)1094].

II. PRÉLÈVEMENT

II.A

a) Intitulé de la ligne

04 02 17 - Fonds social européen (FSE) - Convergence

b) Données chiffrées à la date du 09/07/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	7 305 903 755	4 912 100 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	-2 694 300
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	7 305 903 755	4 909 405 700
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	7 305 903 755	2 186 406 031
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0	2 722 999 669
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	0	2 717 445 819
7. Prélèvement proposé	0	5 553 850
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,00%	0,11%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 09/07/2009	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La réserve concernant le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation ne comporte pas de crédits de paiement.

Il est demandé de prélever les crédits de paiement nécessaires de la ligne budgétaire 04.02 17 00, dont les crédits sont dévolus au Fonds social européen 2007-2013 (Convergence).

La consommation actuelle sur cette ligne budgétaire ainsi que les prévisions d'exécution jusqu'à la fin de l'année permettent de proposer le prélèvement nécessaire (0,11 % des crédits disponibles) pour doter en crédits de paiement cette intervention du Fonds d'ajustement.

II.B

a) Intitulé de la ligne

40 02 43 - Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

b) Données chiffrées à la date du 09/07/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	500 000 000	p.m.
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-3 384 300	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	496 615 700	0
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	496 615 700	0
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	491 061 850	0
7. Prélèvement proposé	5 553 850	0
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1,11%	N/A
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 09/07/2009	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément au point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière, la réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) a pour objet de fournir un appui complémentaire aux travailleurs touchés par les conséquences de changements structurels majeurs liés à la configuration du commerce mondial, afin de les aider dans leur réintégration sur le marché du travail. La présente demande d'intervention émane de l'Allemagne et est relative à l'entreprise de télécommunications NOKIA GmbH située à Bochum.